

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au Bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 8 OCTOBRE

GARIBALDI

Garibaldi a sa statue à Nice, sur cette partie de la France qu'il voulait arracher à notre patrie mutilée et vaincue.

Et les Italiens, les fidèles alliés de la Prusse, considèrent déjà cet acte comme une prise de possession, comme un acquiescement au vœu le plus cher de l'aventurier : l'annexion de Nice, de la Savoie et de la Corse à l'Italie.

Aussi cette cérémonie est-elle une insulte à la France, un crime de lèse-patrie, une ignominie et une honte sans nom.

Les Allemands seuls auraient le droit d'élever une statue à cet homme, qui écrivait au moment de nos désastres :

« Je désire le triomphe des armées prussiennes. — Notre but n'est pas de combattre nos frères d'Allemagne. — Il n'y a qu'un gouvernement en Europe, l'Allemagne, qui mérite les louanges de tous les gens raisonnables. »

Car, il faut bien le répéter, ce n'est pas au secours de la France que vint Garibaldi ainsi qu'il le déclarait nettement, c'était pour y fomenter la révolution.

Et s'il ne fut lui-même qu'un fantoche, fanfaron et bravache, pour lequel on peut avoir moins de haine que de mépris, comment qualifier toute la canaille qui se rua derrière lui, dès que la France saigna, pour la dévaliser, comme font les détresseurs de cadavres, comme ces insectes qui assaillent les moribonds pour sucer leurs blessures ?

Et cependant peu s'en est fallu, dans les discours prononcés dimanche à Nice, qu'on ne nous représentât Garibaldi comme l'un des sauveurs de la France. M. Ranc n'a pas été des moins exaltés, dans l'hyperbole à l'égard de l'aventurier niçois. Il a même émis, en forme d'axiome, que quiconque niait l'héroïsme de Garibaldi pendant la guerre de 1870, était un mauvais citoyen.

Nous avons déjà cité, dit l'Autorité, un certain nombre de mauvais citoyens à la barre de M. Ranc, entre autres M. de Freycinet.

Voici de nouveaux inculpés. Ce sont précisément des généraux français.

Ces trois dépêches vont continuer à édifier M. Ranc, si cela est nécessaire, sur le rôle néfaste de Garibaldi et des garibaldiens pendant la guerre :

Le général commandant la 1^{re} division militaire à guerre]

« Illusion sur opérations de Garibaldi en Franche-Comté. Religion du ministresurprise. Troupes, officiers surtout, témoins dans ce pays des différences entre les faits et ses bulletins, marcheraient avec lui avec la plus grande répugnance et sans confiance.

» Général ROLLAND.

» Besançon 14 décembre 1870. »

Général de division à guerre, Tours

« Je reçois des dépêches de tous côtés m'annonçant fuyards en déroute de Garibaldi... Ils viennent encore inonder la ville, y apporter le désordre et l'indiscipline.

» Les chefs m'écrivent qu'il viennent se ré-

organiser, c'est-à-dire vider encore les magasins de l'Etat. Je serais d'avis de ne leur rien donner et de traduire en cour martiale tous les chefs.

» Général BRESSOLLES.

» Lyon, 5 décembre 1870. »

Ceci n'est rien. Le général Cremer a écrit :

« Malgré les avis reçus de toutes parts, Garibaldi ne prit aucune disposition pour s'opposer à la marche du général Keller : général Bourbaki lui doit tous ses revers, les Allemands leur triomphe. »

La lettre du général Pradier, que nous avons publiée hier, résume toute l'histoire des Garibaldiens pendant la guerre. C'était un ramassis de fripouilles de toutes les nations, sauf de très rares exceptions, ne voyant, dans le concours qu'ils offraient, qu'une occasion de faire la noce, de piller et de voler.

Partout où ils passaient, ils faisaient regretter les uhlands.

Les membres du gouvernement de Tours étaient littéralement débordés par les plaintes qui leurs parvenaient de tous les points où sévissait le garibaldisme, qu'on appelait le garibanditisme.

Notre ambassadeur près du Vatican

La Voce dit que les ambassadeurs accrédités auprès du Vatican préparent une protestation collective contre les insultes, les menaces et les mauvais traitements qu'ont eu à subir leurs sujets.

Notre représentant ne s'associera pas à cette protestation. Nous apprenons en effet, par l'Agence Dalziel, que :

M. Lefebvre de Béhaine, notre ambassadeur auprès du Vatican, a refusé de recevoir des pèlerins qui venaient se plaindre d'avoir été injuriés.

C'est ainsi que les Français sont protégés à l'étranger.

Nos ambassadeurs se mettent contre eux du côté des insulteurs.

Les Italiens qui se permettent d'outrager nos nationaux savent bien par qui nous sommes gouvernés.

ÉTRANGER

ITALIE. — Rome. — La Voce dit qu'une lettre officieuse du ministre de l'intérieur est parvenue au chapitre de Saint-Pierre, lui demandant de suspendre toute action contre M. Menotti Garibaldi, qui est tenancier d'une propriété appartenant au susdit chapitre et dont M. Menotti Garibaldi n'a pas acquitté le loyer depuis longtemps. Le ministre de l'intérieur a joint à sa lettre une somme représentant partie de la dette en question qu'il transmet en acompte.

D'après les informations que j'ai puisées au chapitre de Saint-Pierre même, ce dernier est décidé à prendre des mesures judiciaires contre son débiteur peu empressé, surtout à la suite de la réunion présidée par M. Menotti Garibaldi et des résolutions qui y furent prises relativement à la loi des garanties.

Deux missionnaires français, qui se trouvaient dans le train de Gênes à Rome, ont été l'objet de la plus brutale agression. A la gare de Pise, leur compartiment a été assailli de coups de pierre, aux cris de : A bas la France ! A bas les pèlerins ! Vive la liberté !

L'Italie une et libre a donné aux deux missionnaires meurtris et battus ce qu'ils n'avaient pas trouvé en terre barbare et sauvage.

Rome, 7 octobre. — Le calme n'est qu'apparent. L'excitation contre le Vatican, les prêtres et tout le parti religieux, est énorme. La campagne qui va être menée par les réduci contre la loi des garanties sera des plus chaudes et aura au Parlement l'appui de l'extrême gauche et même d'une partie de la gauche. La presse radicale lui prêtera son concours. Les réunions publiques qui vont se tenir partout, dans les grandes comme dans les petites villes, feront le reste.

Il paraît difficile que le gouvernement et les pouvoirs publics puissent résister à une telle poussée. Seulement, comme ici la loi des garanties est considérée comme étant d'ordre international, il faut prévoir de grandes complications.

Le Vatican, malgré son refus de reconnaître la loi des garanties, aura recours aux cabinets étrangers pour en obtenir le maintien, ce qui créera au gouvernement italien et à la nation une situation extrêmement difficile. L'inquiétude est grande.

Le Conseil des ministres d'Italie a été d'avis de déferer l'étudiant français Michel Dreux à la Cour d'assises. Il considère son arrestation comme légitimée par les articles 127, 395 et 400 du Code pénal.

Comme une action pénale pour le titre de délit en question doit être engagée sur une plainte, le procureur du roi adressera au garde des sceaux, demain, une demande en autorisation de poursuite qui sera aussitôt accordée.

Le Conseil des ministres a décidé de prendre de graves mesures au cas où le Pape persisterait à consacrer de nouveau le Panthéon.

LES ARMEMENTS EN ITALIE

Une dépêche de Rome dit que le général Pelloux, ministre de la guerre, déploie une activité extraordinaire pour renforcer les moyens de défense en Italie.

Il vient de faire de nouvelles commandes de munitions et de vivres pour une somme de six millions et il a ordonné que les garnisons des places fortifiées des côtes fussent augmentées, notamment en Sicile.

En outre, les inspecteurs généraux sont en voyage pour inspecter les fortifications et les garnisons. Une troisième commission militaire va être envoyée en Belgique pour acheter des chevaux.

Tout cela ne fait qu'augmenter l'alarme des contribuables, car on s'attend à de nouvelles dépenses extraordinaires pour l'armée et, par conséquent, à de nouveaux impôts.

La mort de M. Parnell

Une nouvelle importante a jeté la consternation hier à Dublin et l'étonnement à Londres. M. Parnell vient de mourir.

A Brighton, on dit que M. Parnell est mort des suites d'un refroidissement pris la semaine dernière.

Cette mort cause dans tout le pays une émotion profonde. Si l'on ajoute à cela qu'il n'avait pas été auparavant question de maladie, on comprend que bien des suppositions aient pu être faites ; le mot de suicide a notamment été prononcé.

Il est impossible, quant à présent, de donner des détails authentiques.

Dublin, 7 octobre. — La ville est fort émue, l'animation qui règne dans les rues énorme. Les magasins se sont fermés rapidement. Les drapeaux sont en berne. Les divergences politiques semblent entièrement oubliées. Les affaires sont absolument suspendues.

Les chefs des partisans politiques de Parnell tiendront ce soir une réunion privée afin de décider les mesures à prendre pour faire face à ce qu'ils considèrent comme un désastre.

NOUVELLES MILITAIRES

LES ENGAGEMENTS VOLONTAIRES

Les engagements volontaires pour trois ans, ouverts le 1^{er} octobre, ont été clos le même jour.

Ces vingt-quatre heures ont suffi pour que le chiffre fixé par le ministre de la guerre fût atteint.

Pour 3,020 places d'engagés volontaires de trois ans, il a été formulé plus de 15,000 demandes.

Une partie de ceux que l'on a dû refuser ont contracté des engagements de quatre ou cinq ans.

Ces derniers engagements, en se multipliant, permettront au ministre d'user de la faculté que lui donne la loi de 1889 de renvoyer, après un an de service, un certain nombre d'hommes, et de rétablir ainsi la deuxième portion du contingent.

M. le général Grosjean est appelé à transférer de Chartres à Alençon le commandement de la cavalerie du 4^e corps.

Dans sa nouvelle résidence, il dirigera les subdivisions de région d'Alençon et d'Argentan.

Les subdivisions de Laval et de Mayenne, dont il était chargé, sont confiées au général Guioth, qui commande, à Laval, la 43^e brigade d'infanterie.

Au général Chanoine, commandant de la 14^e brigade, au Mans, reviennent les subdivisions de Mamers, du Mans, de Dreux et de Chartres.

(ECHO DE PARIS.)

BULLETIN FINANCIER

Paris, 7 octobre 1891

Malgré les efforts d'une spéculation notablement hostile à l'emprunt Russe, le marché fait preuve d'une résistance qui est de bon augure pour le succès de l'émission russe annoncée pour le 15 courant.

Le 3 0/0 ancien remonte à 96.07 après 95.97 ; le nouveau est très ferme à 95.17 et le 4 1/2 se maintient à 105.95.

La presque certitude de l'élévation de l'es-compte à Londres jeudi pèse sur les fonds étrangers. L'Extérieur est très offert à cause de l'aggravation du change à Madrid et à Barcelone.

L'Orient Russe est affecté par la baisse du rouble à Berlin et la rente Italienne résiste avec

peine aux offres françaises; quoique la polémique soulevée par les incidents de Rome soit apaisée, il en restera toujours une fâcheuse impression difficile à effacer.

Les sociétés de crédit ont une remarquable fermeté justifiée par le succès de l'émission du Crédit Foncier auquel elles ont participé dans la mesure suivante: L'émission a été couverte une fois un quart; la Société Générale a recueilli 423,000 souscriptions; le Crédit Foncier 374,000; le Comptoir d'Escompte plus de 200,000; le Crédit Lyonnais 170,000; la Banque d'Escompte 97,000 et la Société des Dépôts et Comptes courants 21,000.

L'action des Immeubles de France s'inscrit à 481.25.

En Banque, les obligations de Linarès à Almería et Porto-Rico subissent un temps d'arrêt, des phénomènes naturels ont pu retarder l'exécution des travaux, mais les dégâts occasionnés sont insignifiants.

Les Chemins Economiques se négocient à 412.

Chronique Locale ET DE L'OUEST

Hier soir s'est éteint, après une longue et douloureuse maladie, dans sa cinquante-neuvième année, M. Alfred Palustre de Montifaud, ancien contrôleur des Contributions directes.

Depuis qu'il s'était retiré de l'administration, M. Palustre s'était consacré aux pauvres et à toutes les bonnes œuvres de Saumur. Tant que sa santé le lui a permis, il s'en est occupé avec un zèle, un activité, un dévouement admirables. Pour tous, son expérience et ses bons conseils ont été d'un secours fort apprécié, et suivis avec le plus grand fruit.

Depuis plusieurs jours, son affaiblissement annonçait une fin prochaine, et toute sa famille s'est trouvée réunie à son chevet à ses derniers moments.

Que sa veuve et ses enfants veuillent bien agréer l'expression de nos sympathiques condoléances.

ÉCOLE DE CAVALERIE

Par décision ministérielle du 4 octobre, les officiers d'artillerie dont les noms suivent ont été nommés à la première classe de leur grade:

M. Cavally, du 14^e régiment d'artillerie, officier d'instruction à l'École d'application de cavalerie; continue à suivre les cours de ladite École.

M. Duret, du 22^e régiment d'artillerie, officier d'instruction à l'École d'application de cavalerie; continue à suivre les cours de ladite École.

ORDRE BEYLICAL DU NICHAM-IFTIKAR

Par décret de S. E. le Bey de Tunis, M. Delorme, lieutenant au 14^e dragons, officier d'ordonnance de M. le général Delorme, adjoint à l'inspecteur général des remontes, a été promu au grade d'officier dans l'ordre du Nicham-Iftikar.

LE CAPITAINE DE CAHOUET

Nous apprenons le décès de M. Léon de Cahouet, capitaine commandant au 2^e chasseurs, âgé de 40 ans, et un de nos plus brillants sportsmen. Sorti de Saint-Cyr le 4^e septembre 1874, et de Saumur l'année suivante, il était capitaine du 30 décembre 1881.

MARTIGNÉ-BRIAND. — Nous avons signalé le premier prix obtenu par M. Nivellean, à l'Exposition de Saumur, pour ses vignes greffées. Nous croyons devoir insister sur les excellents résultats viticoles auxquels est arrivé M. Nivellean, car son exemple est intéressant pour tous les viticulteurs de Maine-et-Loire.

M. Nivellean possède, en effet, en ce moment, du Pinot blanc greffé sur Riparia, qui n'a que deux années de greffage, et qui va lui donner une récolte très suffisante. Voilà, évidemment, un succès qui ne peut qu'être un précieux encouragement pour nos viticulteurs.

Si l'on connaissait tous les résultats obtenus, en Maine-et-Loire, par les courageux propriétaires qui n'ont pas hésité à reconstituer leurs vignobles par la plantation de producteurs directs ou de cépages greffés, on verrait que la

solution du problème est moins difficile qu'on ne le croit généralement. (Patriote.)

GENNES. — Dimanche, dans l'après-midi, M. Rabouin, propriétaire à Sarreau, commune de Gennes, nettoyait des grains dans une chambre à côté de sa maison, quand ses enfants vinrent le prévenir qu'un étranger était entré chez lui.

M. Rabouin prit une forte trique et rentra dans son domicile où il aperçut un homme monté sur une chaise et fouillant dans le buffet. Du linge épars gisait sur le carreau.

Le voleur cherche à se jeter sur le propriétaire. Celui-ci le repousse en appuyant fortement la tête de son bâton sur la poitrine de son adversaire. L'intrus saisit un boisseau et fait geste de le lancer à la figure de M. Rabouin. Ce dernier lui détache, sur le côté du crâne, un coup de trique, et le sang jaillit.

Malgré sa blessure, l'homme s'enfuit dans la direction du Moulin-Blanc. Il n'avait encore rien soustrait.

Les gendarmes de Gennes, avisés, se mirent à sa poursuite et le rattrapèrent, à un kilomètre environ, sur le chemin conduisant à Martigné-Briand. On le fouilla et on trouva sur lui un livret au nom de Armand Gerfaud, terrassier.

Cet individu a été arrêté et écroué à la maison d'arrêt de Saumur.

RÉVOCACTION D'UN PERCEPTEUR

Par arrêté de M. le ministre des finances, en date du 26 septembre 1891, M. Fraisse, Auguste-Jean-Henri, ancien percepteur de Vernantes, est révoqué.

LE CRIME DE CHALONNES

Les quatre individus compromis dans le crime de Chalonnés ont été extraits hier matin de la maison d'arrêt et emmenés, sous la garde de trois gendarmes, par le train de 4 h. 4 m., sur les lieux mêmes où le crime a été perpétré, pour opérer sa reconstitution.

INCENDIE CAUSÉ PAR LE PÉTROLE

Vendredi dernier, M. Salé, épiciier au bourg d'Echemiré (Maine-et-Loire), descendit à sa cave pour prendre de l'essence à un fût. Malheureusement, le robinet se brisa; Salé essaya de retenir l'essence en mettant son doigt dans le trou du robinet et appela au secours; personne n'entendit. Il sortit pour aller chercher un bouchon, mais, en passant près d'une chandelle, le feu prit à ses vêtements; à ses cris, sa femme et sa sœur arrivèrent, le débarrassèrent de ses habits et le sauvèrent d'une mort affreuse; il eut les deux avant-bras et les cheveux brûlés.

En un clin d'œil, le feu avait gagné le fond de la cave: le fût fit explosion et un grand incendie se préparait.

Le maire d'Echemiré fut le premier à porter secours; presque tous les habitants du bourg rivalisèrent de zèle et furent assez heureux de se rendre maîtres du feu avant qu'il eut pris de grandes proportions.

Les dégâts, couverts par une assurance, s'élevèrent à 330 fr.

LOUDUN. — On nous informe que M. Duméreau, maire de la ville de Loudun, vient de donner sa démission.

Un jour de la semaine dernière, vers 5 h. 1/2 du matin, des passants trouvaient, près le champ de foire de Loudun, un homme couché à plat ventre et ne donnant plus signe de vie.

Il portait à la tempe gauche une blessure d'environ trois centimètres de long, d'où le sang s'était échappé avec abondance.

Les membres étaient déjà raides et la mort remontait à plusieurs heures. Les autorités prévenues procédèrent aux constatations.

Le corps fut reconnu pour celui du sieur Favreau François, âgé de 83 ans, demeurant faubourg Saint-Nicolas.

Un médecin constata que la mort avait été amenée par une congestion cérébrale; la blessure provenait de la chute de Favreau.

POITIERS. — Avant-hier, vers une heure, un détachement du 123^e de ligne, composé de 7 officiers et 128 hommes, est arrivé à Poitiers, venant de Fontevault.

Le colonel, un certain nombre d'officiers et la musique du régiment étaient allés au-devant de ce détachement.

UN RÉSERVISTE DU 123^e EN CONSEIL DE GUERRE

Dimanche, deux soldats du 123^e, sous la conduite d'un caporal, ont conduit à la gare un réserviste de ce régiment qui a été écroué le soir même à la prison militaire de Tours, en attendant sa comparution devant le Conseil de guerre.

Ce réserviste est, dit-on, celui qui, au cours des manœuvres, a tué accidentellement Proux, de Sanxay.

COUPÉ EN DEUX PAR UN TRAIN

Jeudi dernier, à 5 heures 1/2 du matin, à cent mètres du passage à niveau n^o 44 de la ligne de Poitiers à Saumur, on a trouvé le corps d'un homme coupé en deux.

Le cadavre paraissait avoir été traîné par le chasse-pierre de la machine sur une longueur de 50 mètres environ; après quoi, la roue de la locomotive l'avait écrasé au niveau de la ceinture.

Après enquête, le cadavre fut reconnu pour être celui du sieur Quinqueneau Jean, âgé de 63 ans, cultivateur à Triou, commune d'Angliers (Vienne).

Ce malheureux, qui depuis quelques mois semblait atteint d'aliénation mentale, avait quitté son domicile depuis trois ou quatre jours; ses enfants s'étaient mis à sa recherche sans parvenir à le découvrir.

M. J. DELAHAYE ET LE GÉNÉRAL BOULANGER

M. Jules Delahaye, député de Chinon, termine ainsi l'article qu'il consacre à M. Boulanger:

« Je me garderai de jeter sur cette tombe de déception et de scandale des paroles amères, — Dieu les juge et leur pardonne! — mais je me reprocherais de ne pas confesser l'enseignement que j'y lis.

» Oui, nous nous sommes trompés en suivant cet homme qui ne croyait à rien, parce que l'homme qui ne croit pas est incapable de se dévouer.

» Ce n'est qu'un joueur plus ou moins hardi.

» Il conduit ou abandonne la partie suivant son intérêt.

» S'il a du courage, comme Boulanger ou Balmaceda, c'est celui de se tuer, quand il a perdu, plutôt que celui de mourir au service de la cause qu'il a embrassée.

» Un parti ne fait quelque chose de grand qu'avec des hommes convaincus d'être des instruments de la volonté divine. La France catholique ne sera affranchie que par des hommes convaincus qu'ils n'ont rien à craindre dans leur œuvre de salut, que pas un cheveu de leur tête ne peut tomber avant que Dieu le permette, que rien ne doit les décourager, pas même les défaites et les humiliations, parce que leurs défaites et leurs humiliations elles-mêmes sont dans le plan divin. — Jules Delahaye. »

TOURS. — La Cour d'assises a condamné mardi aux travaux forcés à perpétuité le nommé Alphonse Garot, inculpé d'assassinat sur la personne de la veuve Bonneau, propriétaire à Braslou, et de vol qualifié.

Son frère Louis, également inculpé, a été acquitté.

Les débats avaient duré deux jours et une nuit.

LE MANS. — Si, comme tout bon Français, le baron Arthur de Rothschild fait ses vingt-huit jours, cela n'est que fort naturel, mais ce qu'il y a de piquant dans son cas, c'est que, dans son régiment d'artillerie, en garnison au Mans, il est officier payeur.

Les caisses de nos soldats sont certes toujours en bonnes mains, mais en voilà une qui est particulièrement à l'abri de toute mésaventure.

Théâtre de Saumur

Le nouveau directeur a cru devoir débiter à Angers et à Saumur par une comédie au lieu d'un opéra, comme de coutume.

Si nous devons savoir gré à M. David de nous avoir donné une nouveauté: la *Plantation Thomassin*, nous devons constater aussi que cette innovation ne lui a pas réussi à Saumur, et les habitués, qui n'ont pas énormément perdu, se sont réservés pour les *Mousquetaires de la Reine*, que nous entendrons, paraît-il, lundi prochain.

Les artistes de comédie sont généralement bons, et ils ont fait lundi tout ce qui était en leur pouvoir pour tirer le meilleur parti possible de l'œuvre de M. Ordonneau. Nous avons revu M. Allain, l'excellent comique, que nous applaudirons toujours avec un nouveau plaisir.

Puisque l'expérience est faite, il est inutile d'insister sur l'opportunité de fréquentes représentations dramatiques à Saumur. M. David doit savoir, mieux que tout autre, que les tournées parisiennes suffisent largement à satisfaire les amateurs. Mais il n'en est pas de même pour les représentations d'opéras ou d'opérettes qui attirent toujours les spectateurs, surtout si les artistes obtiennent leur sympathie et si nous avons quelques œuvres intéressantes ou nouvelles, ce dont nous ne doutons nullement, vu l'expérience, l'envie de bien faire et le bon goût du nouveau directeur. NEMO.

FAITS DIVERS

MILLIONNAIRE GÉNÉREUX

M. Corentin Le Bas, ancien propriétaire de l'hôtel de Lille et d'Albion, à Paris, vient de mourir, laissant une fortune de 2 millions.

M. Le Bas, originaire de Quimperlé, où il est né en 1802, lègue 150,000 fr. au Bureau de bienfaisance de cette ville, 125,000 fr. à la commune de Pleyben, 100,000 fr. à celle de Rosporden, 100,000 fr. à celle de Châteauneuf-du-Faou; tout cela pour les pauvres. Suivant la volonté expresse de M. Le Bas, ces legs seront délivrés dans l'année, quittes de toute charge.

Les appointements de nos Amiraux

Le vice-amiral Duperré a amené son pavillon de commandant en chef de l'escadre de la Méditerranée et du Levant, à la tête de laquelle il est remplacé, à partir d'aujourd'hui, par le vice-amiral Rieunier.

Un vice-amiral commandant en chef l'escadre d'évolutions touche, en France, 21,600 fr. d'appointements par an; il a, de plus, 58 fr. 20 c. de frais de table par jour.

Ces appointements sont bien inférieurs à ceux que l'Angleterre, les États-Unis, l'Allemagne, l'Italie, etc., attribuent à leurs officiers généraux investis de fonctions analogues; mais comme l'indemnité de table est plus forte, ce supplément contrebalance cette différence de solde.

Il est vrai que l'amiral a à sa table son chef d'état-major — un contre-amiral ou un capitaine de vaisseau — et son chef de pavillon, c'est-à-dire le capitaine de vaisseau qui commande le navire amiral, au mât de misaine duquel flotte le drapeau national avec trois étoiles blanches disposées en triangle dans le haut de la partie bleue.

Au cas où un personnage officiel quelconque mange à la table du commandant en chef, celui-ci touche un supplément de 7 fr. 75 par jour.

Ajoutons encore qu'il est rare que l'amiral n'invite pas, à chaque repas, un officier supérieur du bord avec lequel il a à causer ou à discuter une question de service.

Un contre-amiral, commandant en chef de division, a 14,000 fr. d'appointements; ses frais de table se rapprochent très sensiblement

TAILLEUR **MAISON CRÉMIEUX** TAILLEUR
BREVETÉ BREVETÉ

Saumur, rue d'Orléans, 27

Exposition spéciale des NOUVEAUTÉS de la Saison pour COSTUMES COMPLETS, PARDESSUS et PANTALONS
Et Grande Mise en Vente de Draperies pour le

VÊTEMENT COMPLET à 35 FR. sur Mesure

LIVRAISON RAPIDE

Tribunal de commerce de Saumur

Faillite Martin

MM. les créanciers vérifiés et affirmés de la faillite Martin, ancien débitant à Saumur, sont invités à retirer du greffe du Tribunal de commerce leur bordereau sur timbre et à se rendre, munis de ce titre, chez le syndic de la faillite, M. Doussain, 40, rue des Basses Perrières, le samedi 10 octobre, à une heure du soir, pour toucher un premier dividende de 49 0/0.

Le commis-greffier, E. FORTIER.

Études de M^e HENRY LECOY, avoué-licencié à Saumur, rue Pavée, n° 1,
Et de M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur, rue Beaurepaire.

A VENDRE

Aux enchères publiques

En l'étude de M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur, rue Beaurepaire:

1^o Une MAISON, située à Saumur, rue d'Orléans, n° 34, comprenant: boutique au rez-de-chaussée, cave, entresol et trois étages.

Revenu annuel: 4,040 fr.
Mise à prix: 40,000 fr.

2^o Une MAISON, située à Saumur, rue Nationale, n° 32, comprenant: caves, boutique et arrière-boutique au rez-de-chaussée, 1^{er} et 2^e étages, jardin et hangar.

Revenu annuel: 650 fr.
Mise à prix: 7,000 fr.

3^o Une MAISON, située à Saumur, quartier de la Croix-Verte, impasse Gratigny, à droite, comprenant: rez-de-chaussée, mansardes, grand jardin potager et fruitier attenant à la maison.

Revenu annuel: 300 fr.
Mise à prix: 3,000 fr.

4^o LA NUE - PROPRIÉTÉ D'UNE MAISON, sise à Saumur, rue du Puits-Neuf, n° 15 et 17 (greve de l'usufruit de M^{me} V^e Boret, âgée de 87 ans environ), comprenant: cave, magasin au rez-de-chaussée, 1^{er}, 2^e et 3^e étages;
Petite cour et bâtiment dans cette cour.

Revenu annuel: 4,600 fr.
Mise à prix: 14,000 fr.

L'ADJUDICATION aura lieu le Mercredi 21 Octobre 1891, à une heure de l'après-midi.

Pour les renseignements, s'adresser:

1^o A M^e LECOY, avoué à Saumur, rue Pavée, n° 1;

2^o A M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur, rue Beaurepaire, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Etude de M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur, rue Beaurepaire, 17.

A ADJUGER

En l'étude et par le ministère de M^e LELIÈVRE, notaire,

Le Samedi 17 Octobre 1891, à midi,

1^{er}. La MAISON et vastes Dépendances, sises à Saumur, à l'angle des rues du Petit-Mail et des Basses-Perrières, occupée par M. MATHÉLIE.

Loyer annuel: 550 fr.
Mise à prix: 6,000 fr.

2^{er}. La MAISON avec Jardin, sise à Saumur, à l'angle des rues du Collège et du Petit-Mail, occupée par M^{me} V^e PLANCHENAUT.

Loyer annuel: 500 fr.
Mise à prix: 6,000 fr.

Faculté de traiter avant l'adjudication.

S'adresser à M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur. (670)

ENTREPOT

de
CIDRE DE BRETAGNE

PREMIÈRE QUALITÉ

P. FOUCHÉ, rue d'Orléans.

A louer présentement

ENSEMBLE OU SÉPARÉMENT

MAISON avec Écurie et Remise

S'adresser à M. RABOTTEAU, place du Mouton (rue de Nantilly)

A CÉDER

Magasin de Mercerie

Et de Bonneterie

Situé dans un bon quartier de la ville.

S'adresser au bureau du journal.



LE JOURNAL DES CAMPAGNES

Journal d'Agriculture progressive et Industrie agricole
(3^e ANNÉE)

Paraissant tous les Samedis. — Avec de nombreuses figures

ADMINISTRATION: 15, RUE DE TOURNON, PARIS

Franco à domicile, un an, 6 fr.; — Six mois, 3 fr. 50; — Trois mois, 2 fr.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus complet de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage, une jurisprudence rurale, des recettes hygiéniques et d'économie domestique, ainsi que le cours détaillé des principales denrées, une causerie scientifique.

Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.

CONFISERIE - PATISSERIE - GLACES

Vins fins, Liqueurs, Sirops

E. HARDY

Successeur de M. TROUVÉ

SAUMUR - 20, Rue Saint-Jean - SAUMUR

SPECIALITÉ de DRAGÉES pour BAPTÊMES

Pâtisserie fine -- Petits Fours

DESSERT DE NOCES — BONBONS FINS — THÉS — CHOCOLATS

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846,
PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

PILLET-BERSOULLÉ, S^r

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL,
fournisseur de l'École de cavalerie.

Accords, Réparations, Echanges et Locations de Pianos.

La Maison est à même de fournir pendant tout le cours de l'année des pianos d'occasion de différents facteurs, à des prix exceptionnellement avantageux.

Grand choix de Pianos neufs, Harmoniums, Violons, Violoncelles, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

600 Partitions et choix considérable de morceaux à l'abonnement.

Les soins extrêmement minutieux apportés dans tous les travaux de réparations, et les fournitures étant de 1^{re} qualité, nous ont déjà acquis une réputation incontestée dans la contrée.

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés.

Chasseurs, approvisionnez-vous

à l'Épicerie Parisienne

33, RUE D'ORLÉANS, & RUE DACIER, 38

COMESTIBLES de qualité supérieure en boîtes à ouverture facile

Purée de foie gras truffée (sandwich), la boîte 1 fr. 10

Pâtés de foie gras truffé, la boîte 1 fr. 90, 3 fr. et 4 fr. 25

GALANTINE de Volaille truffée, Langue de Porc, de Bœuf ou de Jambon.

MORTADELLE DE BOLOGNE, la boîte 0 fr. 90 et 1 fr. 40

CONSERVES A CHAUFFOIR

Bœuf mode, Poulet sauté champignons, Civet de Lièvre, Pigeons petits pois, Tripes mode Caen, Choucroute garnie,

LA BOITE 2 fr. 25 à 3 fr. 75.

Flasks de poche COGNAC, KIRSCH, RHUM,
0 fr. 90 et 1 fr. 50

CHANGEMENT DE DOMICILE

LÉON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

1, Rue Beaurepaire

SAUMUR

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.